

FORMULAIRE DE SIGNALEMENT DE VIOLENCES PHYSIQUES, SEXUELLES ET/OU SEXISTES

Ce formulaire de signalement est rempli par la personne référente nommée à la Fédération pour la lutte des violences à caractère sexuel, en lien avec la ou les victimes et témoins. Il est complété avec l'ensemble des pièces disponibles ; captures d'écrans, SMS, mails, enregistrement audio, pièces de procédure : main courante, plainte, attestations de témoins directs ou, justificatif du préjudice matériel ou corporel.

Toute déclaration fautive ou partiellement inexacte est susceptible de constituer notamment une infraction de diffamation et/ou un délit de dénonciation calomnieuse.

1. DÉCLINAISON DES IDENTITÉS

La victime

Nom et prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Téléphone :

Mail :

Club :

Statut : Licencié(e) pratiquant(e)
 Stagiaire en formation ou situation d'examen
 Elu(e)
 animateur(trice)
 Formateur(trice) ou examinateur(trice)

L'auteur présumé des faits

Nom et prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Téléphone :

Mail :

Club :

Statut : Licencié(e) pratiquant(e)
 Stagiaire en formation ou situation d'examen
 Elu(e)
 Animateur(trice)
 Formateur(trice) ou examinateur(trice)

Les témoins

Il n'y a pas de témoin

Il y a des témoins

Nom du témoin :

Adresse :

Date de naissance :

Téléphone :

Mail :

2. NATURE DES VIOLENCES POSSIBLES

Cocher la case correspondant au type d'agression.

Atteinte sexuelle

Agression sexuelle

Harcèlement sexuel

Viol

Exhibition sexuelle

Propositions sexuelles

Physique

Corruption de mineur

Voyeurisme

Diffusion d'image à caractère sexuel

Pornographie

Violence verbale (injures)

Outrage sexiste

3. LES FAITS

Chronologie des faits

Lieu :

Date :

Heure :

Circonstance détaillée de la situation

Détailler les faits le plus précisément possible (les faits, les gestes, les propos, les circonstances)

Conséquences constatées pour la victime

Fait le : A

Signature du référent :

Signature de la victime ou du témoin :

4. LES DÉMARCHES

Préciser les démarches entreprises ou personnes contactées :

Parents

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Date de l'alerte :

Dirigeant du Club ou du Comité

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Date de l'alerte :

Police nationale / Gendarmerie

Procureur de la République

Département

Médecin

Date de l'alerte :

Centre hospitalier

Autre

Statut :

Téléphone :

Mail :

Date de l'alerte :

ANNEXE AU FORMULAIRE DE SIGNALEMENT DE VIOLENCES PHYSIQUES, SEXUELLES ET/OU SEXISTES

QUELLE EST LA FINALITE DE CE FORMULAIRE ?

Ce formulaire a vocation à signaler des violences faites au sein de la Fédération Française Sports pour Tous, en vue de garantir la protection des victimes et d'assurer une prise en charge adaptée. Son dépôt initie :

- ♦ Une saisie du conseil de discipline fédéral si son Président le juge nécessaire
Et/ou
- ♦ Un signalement auprès du ministère des sports et l'instruction du dossier par la cellule nationale de lutte contre les violences sexuelles.

Qui doit l'utiliser et quand ?

Ce formulaire de signalement doit être rempli et complété par le référent nommé au sein de la Fédération dans les plus brefs délais. Il est complété par l'ensemble des pièces qui peuvent l'étayer.

Le référent est d'une personne ressource formée à cette problématique. Elle accueille, recueille la parole, conseille, informe et oriente, sans jugement et en toute confidentialité.

À qui la transmettre l'ensemble des pièces justificatives demandées ?

Les pièces justificatives sont transmises à :

- ♦ ROUCHON Anne-Marie
- ♦ Mail : signalement@sportspourtous.org
- ♦ Tel : 06 08 62 20 45

RAPPEL DES DÉFINITIONS DES DIFFÉRENTS TYPES DE VIOLENCE

Nature des violences	Définition
Atteinte sexuelle	Exercer sans violence, contrainte, menace, ni surprise, une atteinte sexuelle sur la personne d'un mineur de moins de 15 ans. Exercer sans violence, contrainte, menace, ni surprise, une atteinte sexuelle sur la personne d'un mineur de plus de 15 ans, si les faits sont commis par un ascendant, une autorité de droit ou de fait, de fonction sur la personne.
Agression sexuelle	Toute atteinte sexuelle autre que le viol, commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. C'est un contact ou une activité sexuelle sans consentement.
Harcèlement sexuel	Imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportement à connotation sexuelle, sexiste qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.
Viol	Commettre un acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise.
Exhibition sexuelle	Imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public.
Propositions sexuelles	Fait pour un majeur de faire des propositions sexuelles à un mineur ou une personne se présentant comme telle en utilisant un moyen de communication électronique.
Corruption de mineur	Fait pour un adulte d'imposer, sans contact, à un mineur, des propos, des actes des scènes ou des images susceptibles de le pousser à la dépravation sexuelle.
Voyeurisme	Observation furtive d'une personne sans son consentement dans un contexte où la personne peut raisonnablement s'attendre à de l'intimité.
Diffusion d'image à caractère sexuel	Capter, enregistrer ou transmettre, sans le consentement de leur auteur, des images (à caractère sexuel), quel que soit le lieu, privé ou public.
Pornographie	Fait d'acquérir, de détenir ou de diffuser des images représentant un mineur et représentant un caractère pornographique. C'est également le fait d'exposer des mineurs à des messages et images à caractère pornographique.
Outrage sexiste	L'outrage sexiste consiste à imposer à une personne un propos ou un comportement à connotation sexuelle ou sexiste, qui porte atteinte à sa dignité ou l'expose à une situation pénible.
Violence physique	La violence physique est un acte avec pour intention ou conséquence la douleur et/ou une blessure physique. Comme dans toutes les formes de violence, l'objectif de l'auteur. e n'est pas – ou peut ne pas être – seulement de causer une souffrance physique, mais aussi de réduire la maîtrise de soi de l'autre.